



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01622

Numéro SIREN : 438 652 505

Nom ou dénomination : CARROSSERIE BLANCO

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2017 sous le numéro de dépôt 2083

S.A.R.L. CARROSSERIE BLANCO

SARL au Capital Social de 8 000 €uros
Siège Social : 10, rue Eugène Buhan 33 170 GRADIGNAN
R.C.S. BORDEAUX 438 652 505

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'an deux mille dix-sept et le 1^{er} Janvier à 18 heures,
les Associés de la S.A.R.L. CARROSSERIE BLANCO, SARL au capital social de 8 000 €uros divisé en 800 parts sociales de 10,00 €uros chacune de valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège Social sur convocation de la Gérance conformément à la loi et aux statuts.

Sont présents :

- Monsieur Alain BLANCO, titulaire de 320 parts sociales,
- Monsieur Nicolas BLANCO, titulaire de 160 parts sociales,
- Monsieur Frédéric BLANCO, titulaire de 160 parts sociales,
- Monsieur Damien, BLANCO, titulaire de 160 parts sociales,

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

Le 27 JAN. 2017

sous le N°... 2083

ainsi que Madame Danielle ROSSIGNOL épouse Alain BLANCO, en sa qualité de gérante.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle ROSSIGNOL

La Présidente constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possèdent au total plus de la moitié des parts sociales émises par la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire est habilitée à délibérer valablement conformément à la réglementation et aux statuts.

La Présidente dépose alors sur le bureau de l'Assemblée, les comptes annuels 2004-2005 et suivants jusqu'au 30 juin 2016 ainsi que son rapport intitulé « Les vicissitudes du capital social chez SARL CARROSSERIE BLANCO ».

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres au 30 juin 2009.

Après discussion et échanges d'observations et Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1^o) Constatation que le montant des capitaux propres au 30 juin 2009 est supérieur à la moitié du capital social,
- 2^o) Pouvoir aux fins de formalités

PREMIÈRE RÉSOLUTION

CONSTATATION DE LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérante, rappelle :

- qu'aux termes de l'Assemblée Générale en date du 20 avril 2006, il a été constaté que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social ;
- qu'à la lecture des comptes clos le 30 juin 2009, approuvés par l'AG Annuelle du 27 novembre 2009, les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à la hauteur de la moitié du capital social, que depuis ce jour l'Assemblée Générale n'a jamais constaté la régularisation de la situation,
- qu'à la lecture des comptes clos les 30 juin 2010 jusqu'à 2016, les capitaux propres ont toujours été au moins supérieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, de ce qui précède, l'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social, conformément à l'article L. 225-248, al.2 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION
POUVOIR AUX FINS DE FORMALITÉS**

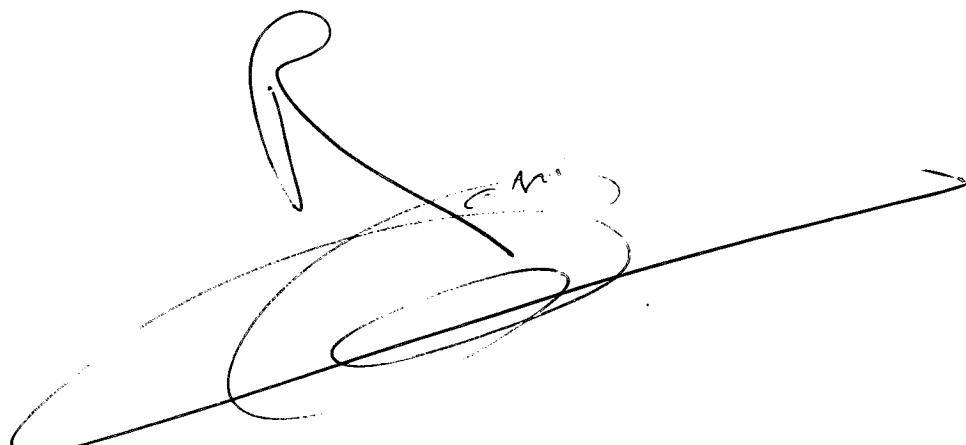
En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de conférer tout pouvoir au porteur de la présente à l'effet de réaliser toutes les formalités rendues nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.
De tout ce que dessus a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé après lecture par les associés.

À GRADIGNAN, le 1^{er} janvier 2017

La Présidente
Danielle ROSSIGNOL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Danielle ROSSIGNOL". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'R' at the beginning. It is written over a few horizontal lines.